

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 Avril 2014

1) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Monsieur le maire rappelle le taux des taxes d'habitation et des taxes foncières votées pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation 11.21 %
- Taxe sur les propriétés bâties.... 15.89 %
- Taxe sur les propriétés non bâties 48.85%

Il demande au conseil municipal de voter pour le taux desdites taxes pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après avoir voté, à la majorité, décide une augmentation des taux de 2 % pour la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés bâties et une augmentation de 1 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Les taux 2014 sont donc fixés comme suit :

- **Taxe d'habitation** 11.43 %
- **Taxe sur les propriétés bâties...** 16.20 %
- **Taxe sur les propriétés non bâties** 49.33%

Le produit fiscal attendu de 389 533,00 € sera inscrit au budget primitif 2014 à l'article 7311.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE – DU LOTISSEMENT – DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2013 pour la commune, le lotissement et le budget photovoltaïque et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, le conseil municipal approuve les comptes de gestion.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2013 dressé par Mr CHATAIGNER.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	999 605,33	1 246 279,54
	Section d'investissement	328 715,33	551 115,39
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	160 917,57	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 489 238,23	1 797 394,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	45 500,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	45 500,00	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	999 605,33	1 246 279,54
	Section d'investissement	535 132,90	551 115,39
	TOTAL CUMULE	1 534 738,23	1 797 394,93

Après étude du document, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 de la commune.

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2013 dressé par Mr CHATAIGNER.

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement	10 849,92
	Section d'investissement	13 425,09

REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		221 356,06
	Report en section d'investissement (001)	139 969,79	
	TOTAL (Réalisations + reports)	164 244,80	221 356,06

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 849,92	221 356,06	210 506,14
	Section d'investissement	153 394,88	0,00	-153 394,88
	TOTAL CUMULE	164 244,80	221 356,06	57 111,26

Après étude du document, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du lotissement.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2013 dressé par Mr CHATAIGNER.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	5 986,75	5 000,50	-986,25
	Section d'investissement	52 150,46	70 000,00	17 849,54
	+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			
	Report en section d'investissement (001)			
	=	=		
	TOTAL (réalisations + reports)	58 137,21	75 000,50	16 863,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	73 000,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	73 000,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	5 986,75	5 000,50	-986,25
	Section d'investissement	125 150,46	70 000,00	-55 150,46
	TOTAL CUMULE	131 137,21	75 000,50	-56 136,71

Après étude du document, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 du budget photovoltaïque.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
 Constatant que le compte administratif 2013 fait ressortir :
 - un excédent de fonctionnement cumulé de : 246.674,21 €
 - un excédent d'investissement cumulé de : 61.482,49 €

Le conseil municipal décide une affectation au compte 1068 (recettes d'investissement en 2014) de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 d'un montant de 246.674,21 €.
 La somme de 61.482,49 € sera inscrite au compte 001 (dépenses d'investissement) sur le budget 2014.

7. AFFECTATION DU RESULTAT DU LOTISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;
 Constatant que le compte administratif 2013 fait ressortir :
 - un excédent de fonctionnement cumulé de : 210.506,14 €
 - un déficit d'investissement cumulé de : 153.394,88 €
 Le conseil municipal décide une affectation pour la section d'investissement au compte 001 et une affectation au compte 002 en report à nouveau pour la section de fonctionnement

8. AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 ;
Constatant que le compte administratif 2013 fait ressortir :
- un déficit d'exploitation cumulé de : 986,25 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 17 849,54 €

Le conseil municipal décide une affectation en report à nouveau de ces résultats.

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Mr le Maire expose le budget communal 2014.
Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
- Section Fonctionnement : 1.155.610,00 €
- Section Investissement : 549.366,70 €.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2014.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU LOTISSEMENT

Mr le Maire expose le budget communal 2014.
Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
- Section Fonctionnement : 1.174.776,74 €
- Section Investissement : 1.034.073,45 €.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2014.

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Mr le Maire expose le budget communal 2014.
Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
- Section Exploitation : 8.625,00 €
- Section Investissement : 108.000,00 €.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2014.